



#### **AUDIT DES SERVICES :**

#### **C'est parti !**

**Nous voulons participer !**

La municipalité nouvellement élue vient d'acter le lancement d'un audit organisationnel !

Il s'agit de permettre d'examiner l'organisation de la Ville et de la CAR et d'adapter ces organisations à la mise en œuvre des nouvelles orientations que les nouveaux élus entendent mettre en œuvre.

L'audit analysera également les relations avec les organismes « satellites » de la Ville (CCAS, CDEP, REMS, etc...).

La mise en concurrence (MAPA) doit aboutir à la désignation d'un organisme chargé de réaliser cet audit pour le 30 juin ; L'audit devra être rendu pour le 30 novembre. Il trouvera donc sa traduction dans l'exercice 2009 et devrait entraîner quelques modifications dans les organigrammes (notamment dans la composition des services ou directions, ou DGA). Nous avons rencontré le nouvel Adjoint au Personnel, J-C LAVAL, et nous lui avons fait part de notre volonté (déjà affirmée dans la Lettre N°74) de participer à cet audit.

Sur ce point, l'adjoint au personnel s'est engagé à nous associer, et tout au moins à nous tenir informé régulièrement de l'état d'avancement de l'audit : un rythme hebdomadaire a même été évoqué.

Avant que cette rencontre ne soit provoquée, nous avons déposé une question à ce sujet au prochain CTP du 5 mai, qui sera saisi du projet de consultation de la MAPA.

Pour notre part, nous serons vigilants sur cette démarche, sachant que nous ne souhaitons pas voir, comme par le passé, un audit dont personne ne connaît ensuite le résultat, sinon au travers de quelques bribes ! Puisque l'on parle de rupture dans les fonctionnements, nous disons : CHICHE !

Jean-Claude SOYER  
Secrétaire de l'UFICT-CGT

#### **Les questions de l'UFICT-CGT**

**au CTP du 5 mai** Vous trouverez ci-après les questions que nous avons souhaitons voir débattues au prochain CTP.

Nous avons également sollicité la communication des documents afférents à ces questions 7 jours avant la tenue du CTP pour que celles-ci « ne soient pas considérées comme des questions diverses » :

1/ Re-discussion de la transformation du poste d'assistant en poste de prof au CRR à la lumière du contenu proposé et qui n'a pas été présenté au CTP.

2/ Audit des services : information (comment est-il réalisé et quels objectifs. Quelles conséquences éventuelles sur l'organisation des services); explications sur les propos tenus par M. PUGEAULT dans la Gazette des Communes du 7 avril 2008

3/ Qu'en est-il des modifications envisagées sur l'ouverture des services au public ? Lesquels? Avec quels personnels? Comment ? Etc...

#### **RGPP : LE STATUT EN PERIL**

La Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) vient d'être lancée par SARKOZY.

Derrière ce sigle barbare de R.G.P.P. se cache une attaque sans précédent contre les services publics.

En effet, sur le fond, la RGPP vise à réduire brutalement les dépenses publiques en renvoyant au secteur privé les activités de production de services et en recentrant l'intervention publique sur des missions de pilotage des politiques publiques, de régulation et de cohésion sociales minimum.

L'objectif annoncé est de réduire le train de vie de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités territoriales et ainsi d'économiser à terme 7 milliards d'euros afin de réduire la dette publique et de répondre aux injonctions de la Commission européenne.

Si la CGT est tout à fait favorable à une réorientation des politiques publiques afin qu'elles répondent plus efficacement aux besoins des usagers et des salariés, elle refuse absolument la philosophie de cette RGPP.

Il apparait en effet que l'Etat cherche en réalité avant tout à en profiter pour réduire massivement le nombre de fonctionnaires mais aussi pour amputer les crédits au

logement social, à l'emploi et à la santé, des domaines qui devraient pourtant faire l'objet d'efforts financiers importants plutôt que de purge budgétaire.

Ces mesures auront bien entendu des conséquences concrètes en termes d'emploi et d'offre de services publics pour la population.

Mais la RGPP aura également des conséquences pour les collectivités locales puisque ce désengagement massif de l'Etat aura évidemment pour corollaire un transfert supplémentaire de charges pour les collectivités.

Or, si chacun sait que les besoins financiers des collectivités augmentent afin de faire face aux demandes de la population, les dotations de l'Etat, elles, n'augmentent pas en proportion loin de là. Cela conduit de nombreux élus locaux à augmenter leur fiscalité afin d'assurer un service d'une qualité suffisante pour répondre aux besoins criants sur leur territoire.

De même pour réduire la Dotation Globale de Fonctionnement qu'il verse aux collectivités, l'Etat envisage de lier son versement à des réductions d'effectifs. Ainsi les collectivités devront s'aligner sur les réductions d'effectifs de l'Etat afin de ne pas se voir sanctionner dans leurs dotations budgétaires !!!!!

Par ailleurs un autre but inavoué de cette RGPP est la casse du Statut de la Fonction Publique, statut dont les prétendus « privilèges » sont désormais insupportables pour les tenants du tout libéral qui rêvent d'étendre partout la précarité.

Ainsi pourrait être introduit l'usage de l'intérim dans la Fonction Publique mais aussi le cumul d'emploi à temps non complet, une prime d'incitation au départ ou encore la possibilité de LICENCIEMENT en cas de refus de nouveaux postes pour la Fonction Publique (nous y faisons allusion dans la Lettre 74).

Il y aura par ailleurs une diminution des postes ouverts à concours avec une ouverture du recrutement au choix de salariés recrutés sous contrat de droit privé.

Tout cela est contraire à notre conception légitime d'une fonction publique de carrière qui est la garante d'un service public de qualité et empreint d'équité.

Enfin on s'oriente également vers une privatisation massive des services qui pourraient être rentables à destination des entreprises et ce au détriment de la qualité du service rendu.

L'exemple de l'entretien des locaux communaux par les entreprises privées prouve la gabegie de cette politique avec des salariés surexploités qui n'ont pas le temps d'assurer un travail correct et ce afin de permettre à leur patron d'engranger des profits sur le dos du contribuable.

De même la privatisation des sociétés d'autoroute ou de façon plus emblématique encore de la distribution de l'eau sont la démonstration que ces méthodes provoquent une envolée des prix là encore dans l'unique but d'assurer de gros dividendes aux actionnaires des compagnies.

Tout cela est évidemment inacceptable et il serait souhaitable que les entités pour lesquelles nous travaillons réfléchissent également aux modifications qui pourraient être induites dans nos relations avec nos partenaires et soient prêtes à y faire face avec détermination.

Vincent VARLET

### Qui va mal ?

#### Pas le patronat en tout cas !

Pendant que le gouvernement instaure cette "fameuse" RGPP et tente de tailler à la hache dans les dépenses publiques, il est une catégorie qui, elle, ne connaît pas les restrictions c'est le Patronat.

En effet, malgré les continuelles jérémiades de Laurence PARISOT (la fée clochette !), présidente du MEDEF, qui ne cesse de se plaindre du poids des "charges" sociales qui handicaperaient la compétitivité des entreprises françaises on constate à la lecture d'un rapport très officiel du Sénat que le coût global des dégrèvements de cotisations sociales accordées au patronat se montait en 2006 à 25,604 milliards d'euros, qu'en 2007 il est passé à 28,679 milliards et qu'en 2008, ce coût devrait être de 32,356 milliards d'euros.

Ces dégrèvements ont ainsi augmenté de 6,752 milliards d'euros et de plus de 26 % en seulement 2 ans !

Et après on s'étonnera que les caisses de l'Etat et de la Sécu se vident alors que les profits des grosses entreprises augmentent...

#### Avancement de grade : la suppression des quotas sera respectée aussi pour la cat. A

Lors de la dernière CAP de cat A de l'ère SCHNEITER, la DG voulait remettre en cause la suppression des quotas en cat A en s'opposant à l'avancement des ingénieurs. L'UFICT-CGT et FO étaient alors intervenus auprès du Maire sortant qui avait à notre demande conjointe suspendu la décision, laissant cette dernière à l'appréciation de la nouvelle municipalité.

La décision de principe de Mme la Maire nous a été communiquée : l'avancement sera appliqué à tous les agents y ayant droit. 13 agents vont donc en profiter. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision, conforme aux engagements électoraux de ne pas revenir sur cet acquis dont l'UFICT-CGT a été à l'origine !